

Marmande, le 13 décembre 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER BAYLAC-LA GRAVETTE À MARMANDE**

**La convention de renouvellement urbain du quartier Baylac-La Gravette à Marmande a été signée le lundi 13 décembre 2021 par Jean-Noël CHAVANNE, Préfet de Lot-et-Garonne, Jacques BILIRIT, Président de Val de Garonne Agglomération, Joël HOCQUELET, Maire de Marmande, Thomas BOUYSSONNIE, Président d'Habitatys et Dominique MUCCI, membre du Comité régional d'Action Logement Nouvelle-Aquitaine.**

La signature de cette convention traduit pour Action Logement l'ambition commune, partagée avec l'Etat, les collectivités et les bailleurs sociaux de transformer profondément les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concentrant les difficultés sociales et présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. Cette intervention volontariste doit permettre une mutation profonde de ces quartiers pour améliorer la qualité de vie des habitants en proposant une offre de logements qualitative et diversifiée, tout en développant la mixité sociale et en favorisant l'implantation d'équipements, de commerces et d'activités économiques.

Le périmètre du quartier Baylac-La Gravette a la particularité de regrouper deux secteurs aux fonctionnements et problématiques diversifiées : le secteur de Baylac, de type faubourien, se caractérise par un ensemble de maisons individuelles et des immeubles mitoyens en R+1 ou R+2, tandis que le secteur de la Gravette est composé principalement d'un ensemble d'habitats collectifs datant de la fin des années 1960 et constitue une enclave urbaine.

Le quartier a été retenu en mai 2015 par l'Agence Nationale de Rénovation urbaine pour son projet de renouvellement urbain, dont l'une des orientations stratégiques prioritaires est de requalifier l'habitat existant pour améliorer l'attractivité résidentielle du quartier. La convention prévoit la réhabilitation de 236 logements et la résidentialisation de 108 logements par Habitatys (OPH départemental) à horizon fin 2024-début 2025, ainsi que la requalification des voiries (rue de l'Automne, Parvis Bâtiment B et rue Henri Barbusse) du quartier Baylac-La Gravette.

Les concours financiers de l'ANRU (dont 70% du budget est financé par Action Logement) s'élèvent à 2 000 000 €, dont 800 000 € de prêts renouvellement urbain sont accordés directement par Action Logement. En contrepartie de ces financements, 41 logements rénovés et remis en location bénéficieront à des salariés d'entreprises locales pour renforcer le lien emploi-logement. Ainsi, en lien avec les entreprises locales, Action Logement participe au parcours résidentiel des salariés et contribue au changement d'image des quartiers de politique de la ville pour en faire de véritables lieux de vie.

## À PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine de plus d’un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s’attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi, des bénéficiaires, qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d’informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - @ActionLogement

## L’intervention d’Action Logement au titre du renouvellement urbain

Action Logement intervient depuis plus de vingt ans dans la politique nationale de renouvellement urbain. Aux côtés de l’ANRU, le Groupe poursuit son engagement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), qu’il finance à hauteur de 70 %. Le NPNRU est doté de 14,1 milliards d’euros de concours financiers, dont 10,1 milliards apportés par Action Logement.

Au-delà de la contribution financière, l’intervention d’Action Logement permet de répondre aux besoins des acteurs locaux - collectivités, bailleurs et entreprises - en participant au projet urbain d’ensemble, en soutenant des opérations immobilières de qualité, en facilitant le relogement des habitants ainsi que l’accueil de nouveaux actifs, et en favorisant le développement de l’économie locale.

Plus d’informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - @ActionLogement

## CONTACT PRESSE

### Action Logement

Contact presse : Delphine CASSE – 06 23 47 12 74 – [delphine.casse@actionlogement.fr](mailto:delphine.casse@actionlogement.fr)